

DELIBERATION N° 91/11-10 - CONCESSION D'AMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE FERRI/COMPTE DEFINITIFS

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la présentation des comptes définitifs de l'opération d'aménagement urbain de la Place Ferri pour laquelle un traité de concession a été signé entre la Ville de LUDRES et SOLOREM en date du 10 Juin 1982, modifié par avenant du 17 Juin 1987 (prorogation durée de validité).

Il rappelle que cette opération avait pour objet la restructuration du "centre du Village" comprenant le remodelage du domaine public de la Place Ferri de Ludre et la réalisation des bâtiments publics administratifs :

- acquisition et viabilisation des terrains d'emprise du futur Hôtel de Ville,
- réalisation des espaces publics de stationnement et d'accès,
- construction d'un immeuble de relogement.

Le bilan définitif établi au 19 Avril 1991 fait apparaître :

- un montant global des dépenses de : 5 774 114, 69 F TTC
- un montant global des recettes de : 5 664 028, 00 F TTC

soit un débit de clôture de 130 086, 69 F restant à verser à SOLOREM.

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de ce contrat, les comptes définitifs concernant l'opération de construction de l'Hôtel de Ville ont été approuvés par délibération du 17 Avril 1989.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 24 voix pour et 4 abstentions, décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan définitif de l'aménagement urbain du centre du village,
- de verser le solde de 130 086, 69 F TTC à SOLOREM,
- les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 908-02-2100, programme 15/87.